

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

REALISATION D'UN PROJET DE SERRES AGRICOLES

Commune de PIETROSO – Hameau de Maison Pieraggi

PROJET MAISON



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

Les pièces constituant le présent dossier de demande d'examen au cas par cas:

- ***Formulaire Cerfa n° 14734-02***

Annexes obligatoires:

1. Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétionnaire
2. Plan de situation du projet
3. Photographies du site (environnement proche et lointain)
4. Plan du projet
5. Plan des abords du projet

Annexes complémentaires:

6. Cartographies démontrant que le projet n'est pas concerné par des espaces protégés
7. Diagnostic Faune-Flore-Habitat



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

**HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)**

Formulaire Cerfa n° 14734-02



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction de serres agricoles sur la commune de Pietroso, Haute-Corse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, situés, à la date du dépôt de la demande, sur le territoire d'une commune dotée ni d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ni d'une carte communale.	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 3 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la création de serres à usage agricole d'une surface de 18 000 m² de type multi-chappelle, couvertes sur les pans Sud de panneaux photovoltaïques.
Deux bâtiments supplémentaires seront construits, pour une surface totale de 218 m².
Le premier comportera les équipements nécessaires à la transformation et au stockage de l'électricité (onduleurs, transformateurs, batteries Lithium-Ion...), alors que le second comportera les équipements de protection et de comptage de l'électricité.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la réalisation de serres agricoles photovoltaïques avec une capacité de stockage de l'électricité. Il permettra de créer une synergie entre production d'électricité et exploitation agricole en prenant toutes deux avantages des effets provenant de l'énergie solaire (effet photovoltaïque pour le premier et effet thermique pour le second).

En effet, les serres seront couvertes par des panneaux photovoltaïques sur les pans orientés au Sud qui transformeront l'énergie solaire en électricité et par des panneaux en verre qui offriront, par effet de serre, des conditions climatiques plus favorables pour la culture de certains produits.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation du projet se divise en plusieurs étapes:

- Préparation du terrain: défrichage puis légère mise à niveau de telle sorte que l'emprise de chaque serre soit plane,
- Génie Civil: fondation béton et/ou pieux battus, construction des bâtiments annexes, pose de la structure métallique des serres,
- Montage des équipements: Pose des panneaux translucides et des panneaux photovoltaïques, installations des équipements électriques et raccordement.

La réalisation du projet sera, dans la mesure du possible, confiée à des acteurs locaux.

Les fournitures utilisées pour la réalisation du projet (transformateurs, onduleurs, modules photovoltaïques...) proviennent de fournisseurs de premier ordre de la filière photovoltaïque, certifié ISO 9001 et 14001. Par ailleurs, les autres fournitures (clôtures, cabanons, sécurisation...) et les travaux d'installation associés seront confiés à des entreprises locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la partie énergétique du projet sera assurée par l'entreprise Akuo Corse Energies, qui exploite à ce jour 7 centrales photovoltaïques, dont 2 avec stockage.

L'exploitation agricole sous serre sera assurée par le propriétaire des terrains.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Bâtiment transformation/stockage: longueur // largeur // hauteur	17 m // 10.3 m // 4.7 m
Bâtiment protection/comptage: longueur // largeur // hauteur	8.7 m // 5 m // 3.8 m
1 Bloc de serre: longueur // largeur // hauteur	10 m // 10 m // 4 m
Totale ensemble serres: superficie	18 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Hameau de Maison Pieraggi
20242 Pietrosu

Parcelles Section C n°550

Coordonnées géographiques¹

Long. 9 ° 21 ' 20 " E

Lat. 42 ° 5 ' 53 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain agricole en friche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Le projet prévoit de mettre en place un système de pompage afin de permettre la récupération des eaux pluviales dans le but d'irriguer les cultures. De plus, les serres permettront de garder une atmosphère humide pour les cultures et limitera l'évapotranspiration ce qui réduira les besoins en eaux sous serres. Cependant en cas d'insuffisance des réserves d'eaux pluviales récupérées, un soutirage depuis le réseau d'eau agricole sera envisagé.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une récupération des eaux de pluie est prévue et aucun prélèvement direct dans les masses d'eau souterraines n'est envisagé. Les sols des serres ne seront pas bétonnés ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour but de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les serres. Le terrain étant relativement plat, seule l'emprise des serres sera concernée par une opération de déblais/remblais pour la rendre plane. Cette opération est étudiée pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consomme pas d'espace agricole car il reste à vocation agricole
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, les batteries de stockage ne sont pas susceptibles d'entraîner de risque technologique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet a été implanté de telle sorte qu'il ne soit pas concerné par des risques d'inondation et de mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seule la phase de construction du projet provoquera une nuisance sonore. Il n'y aura pas d'effet permanent durant la phase d'exploitation, en accord avec la réglementation en termes de bruit de voisinage du Code de la Santé Publique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations émises par le projet interviendront durant la phase de construction, qui aura un délai relativement court par rapport à la durée de vie du projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?			Le projet n'émet pas de rejet hydraulique car un système de récupération des eaux pluviales sera mis en place. Elles seront ensuite réutilisées pour l'irrigation des cultures.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☒ ☐			La création de nouveaux bâtiments va obligatoirement porter atteinte au patrimoine paysager. Cependant, une haie sera plantée au pied de la clôture délimitant le site afin de favoriser son intégration paysagère et ainsi limiter son impact visuel
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐			Le projet engendrera une activité agricole sur un site initialement en friche, il permettra donc d'obtenir une plus-value sur ce terrain non exploité à ce jour

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à une étude d'impact principalement pour les raisons suivantes:

- Le projet se situe sur un terrain agricole en friche et aura une vocation agricole
- Le projet se situe en dehors de toute zone classée ou protégée
- Le projet a été conçu de sorte à éviter tout risque d'ordre naturel
- L'exploitation du projet n'engendrera aucune nuisance sonore, olfactive, lumineuse et environnementale
- Le volet énergétique du projet va permettre de produire de l'électricité propre et participera donc à l'atteinte des objectifs en termes d'environnement et d'énergie introduits au niveau régional et national
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et fera intervenir des entreprises locales
- Le projet va permettre la création d'une nouvelle activité sur un site actuellement non exploité

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Cartographies démontrant que le projet n'est pas concerné par des espaces protégés
7. Diagnostic Faune-Flore-Habitat

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à **BASTIA** le, **17/08/2015**

Fait à **BASTIA** le, **17/08/2015**

Fait à **BASTIA** le, **17/08/2015**

Fait à **BASTIA** le, **17/08/2015**

Signature

Signature

SECP MAISON
21 Boulevard Paoli
20200 BASTIA
Tél. 04 95 48 18 37 Fax. 04 95 44 47 32
505 292 656 RCS Bastia

1. Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage



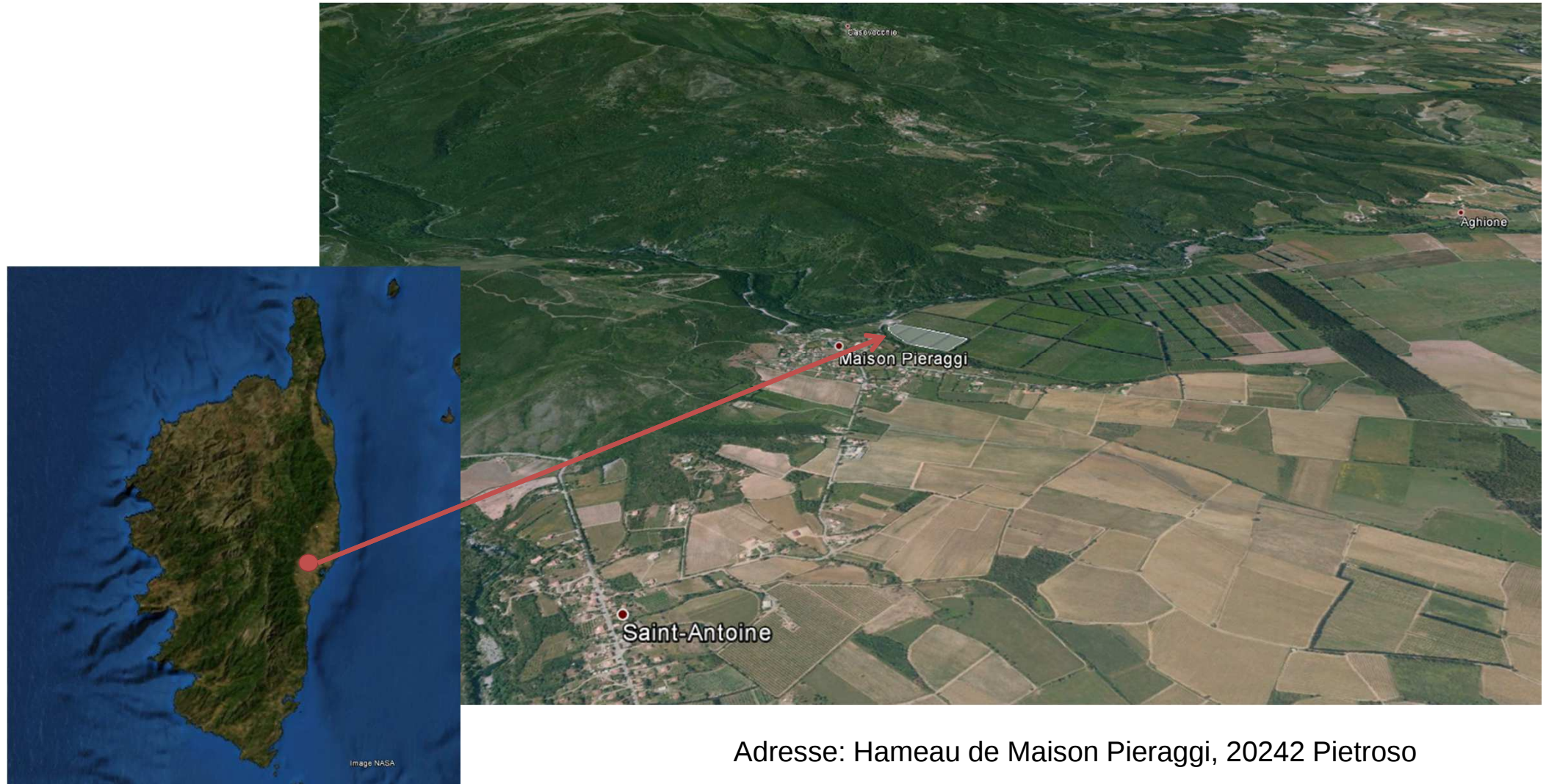
SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

2. Plan de situation du projet



Adresse: Hameau de Maison Pieraggi, 20242 Pietroso



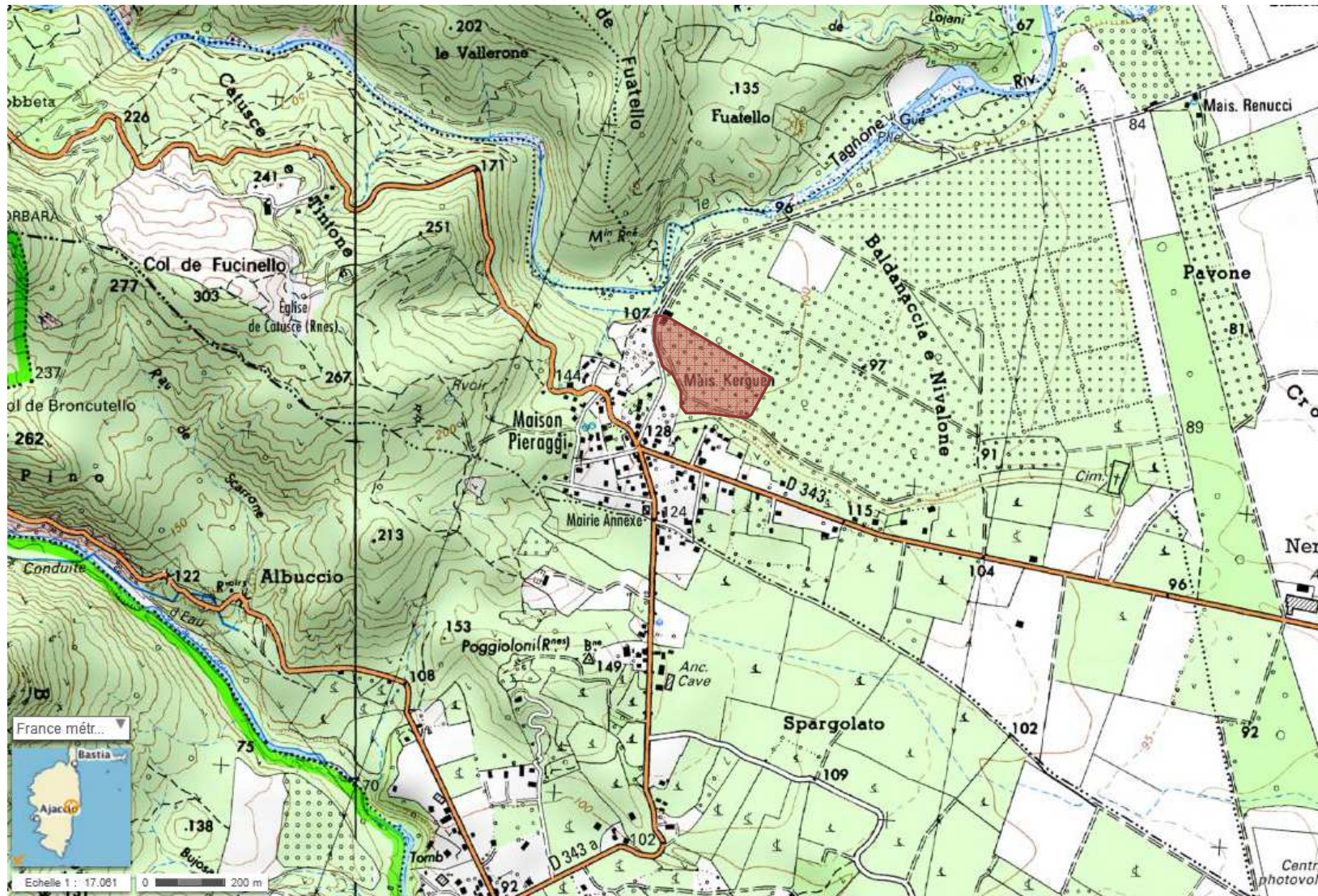
SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

**HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)**

2. Plan de situation du projet



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

**HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)**

3. Photographies du site – Environnement proche (3 Juillet 2015)



SECP Maison

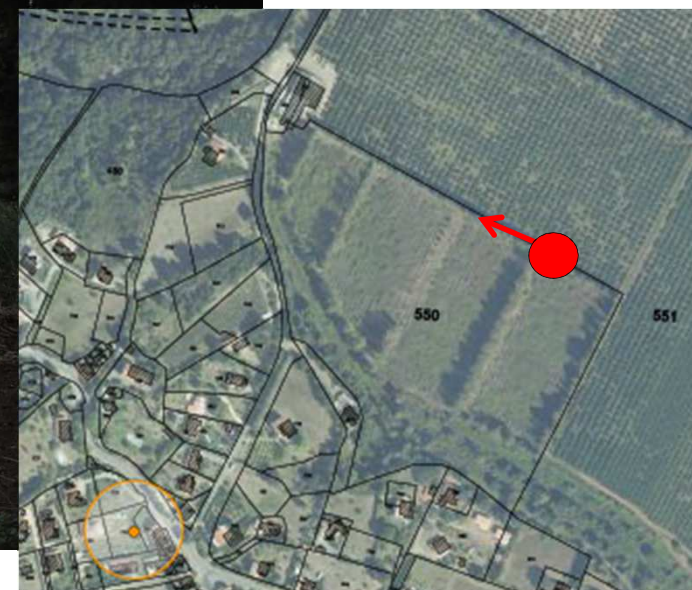
Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

PC07

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

3. Photographies du site – Environnement proche (3 Juillet 2015)



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

PC07

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

3. Photographies du site – Environnement lointain (3 Juillet 2015)



Vue depuis la route pour monter au village de Pietroso



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

PC08

**HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)**

4. Plan du projet



- ① Emprise du terrain: 6,04 ha
- ② Emprise clôturée: 3,2 ha
- ③ Serres agricoles: 1 800 m²
- ④ Bâtiment transformation/stockage: 175 m²
- ⑤ Poste de livraison: 43,5 m²

Données générales

Localisation	Petrosu
Parcelles	Hameau de Maison Pieraggi
Superficie Totale	Section C n° 550
Nature du terrain	6,04 ha
	Friche Agricole

Données projet

Emprise Cloturée	3,2 ha
Superficie de serres	1,8 ha
Superficie des bâtiments	218 m ²



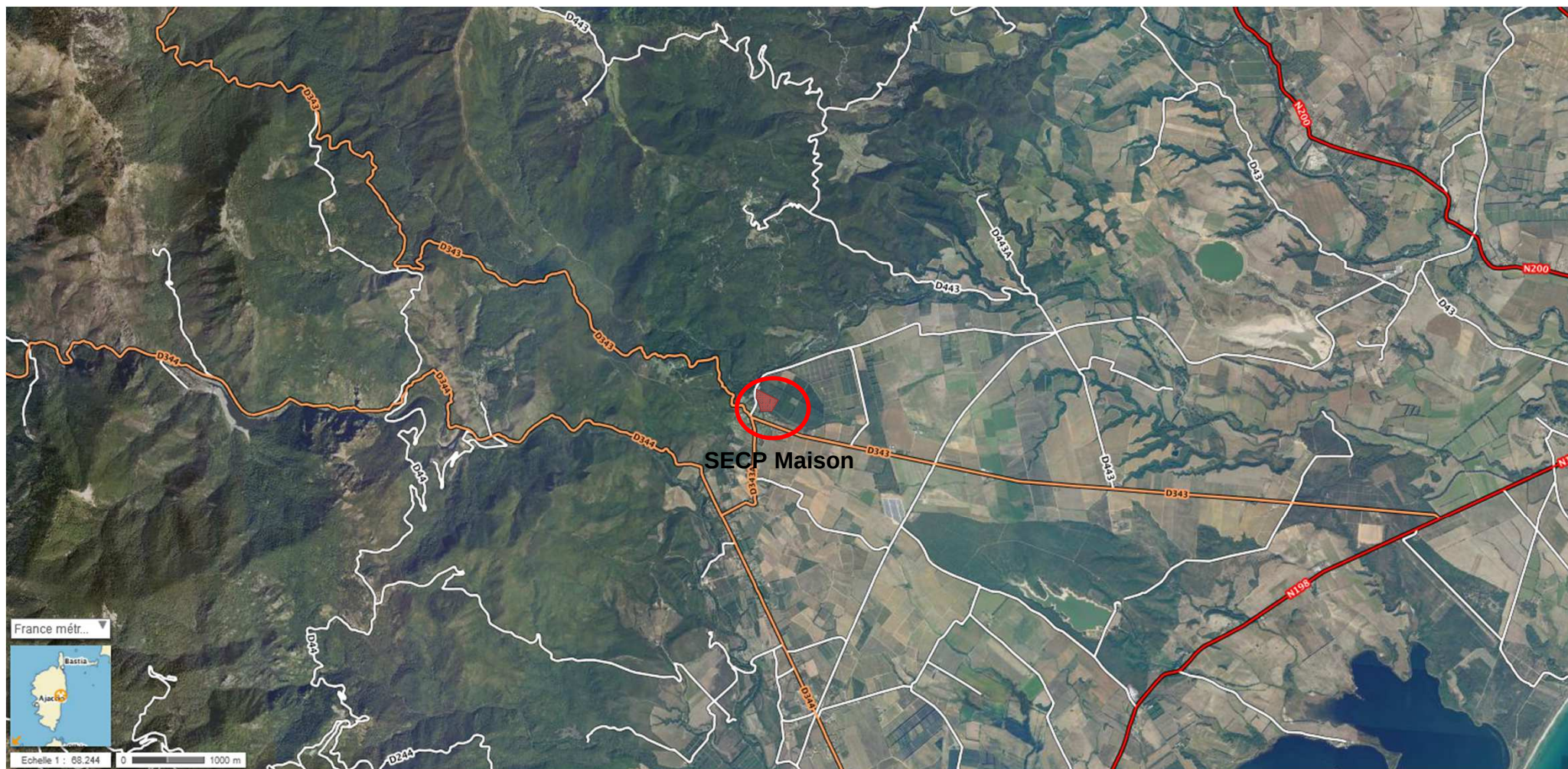
SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

5. Plan des abords du projet



SECP Maison

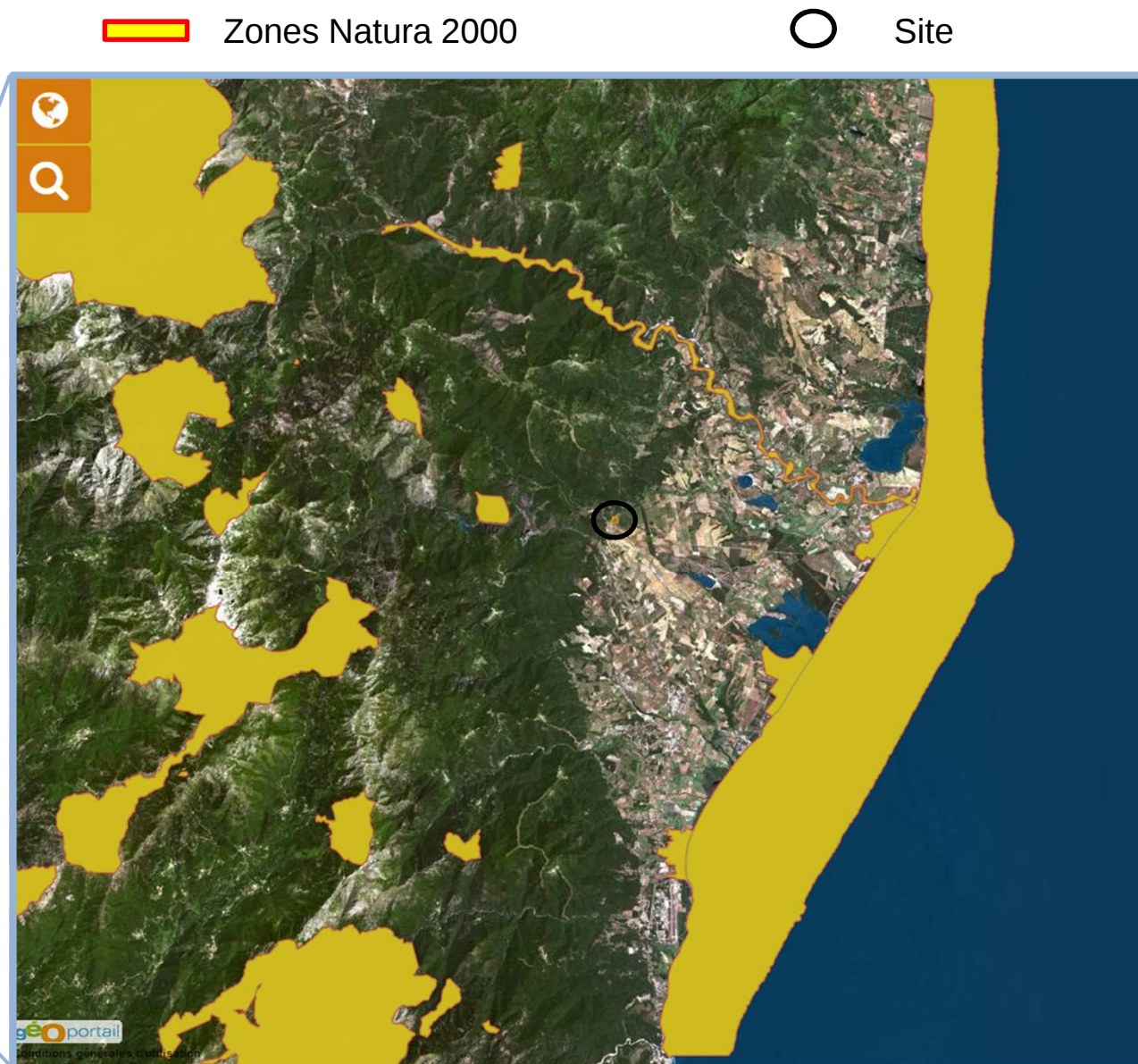
Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

6. Cartographies

Le projet n'est pas implanté dans une zone Natura 2000. La zone Natura la plus proche se situe à plus de 5km du site.



 Zones Natura 2000

 Site



SECP Maison

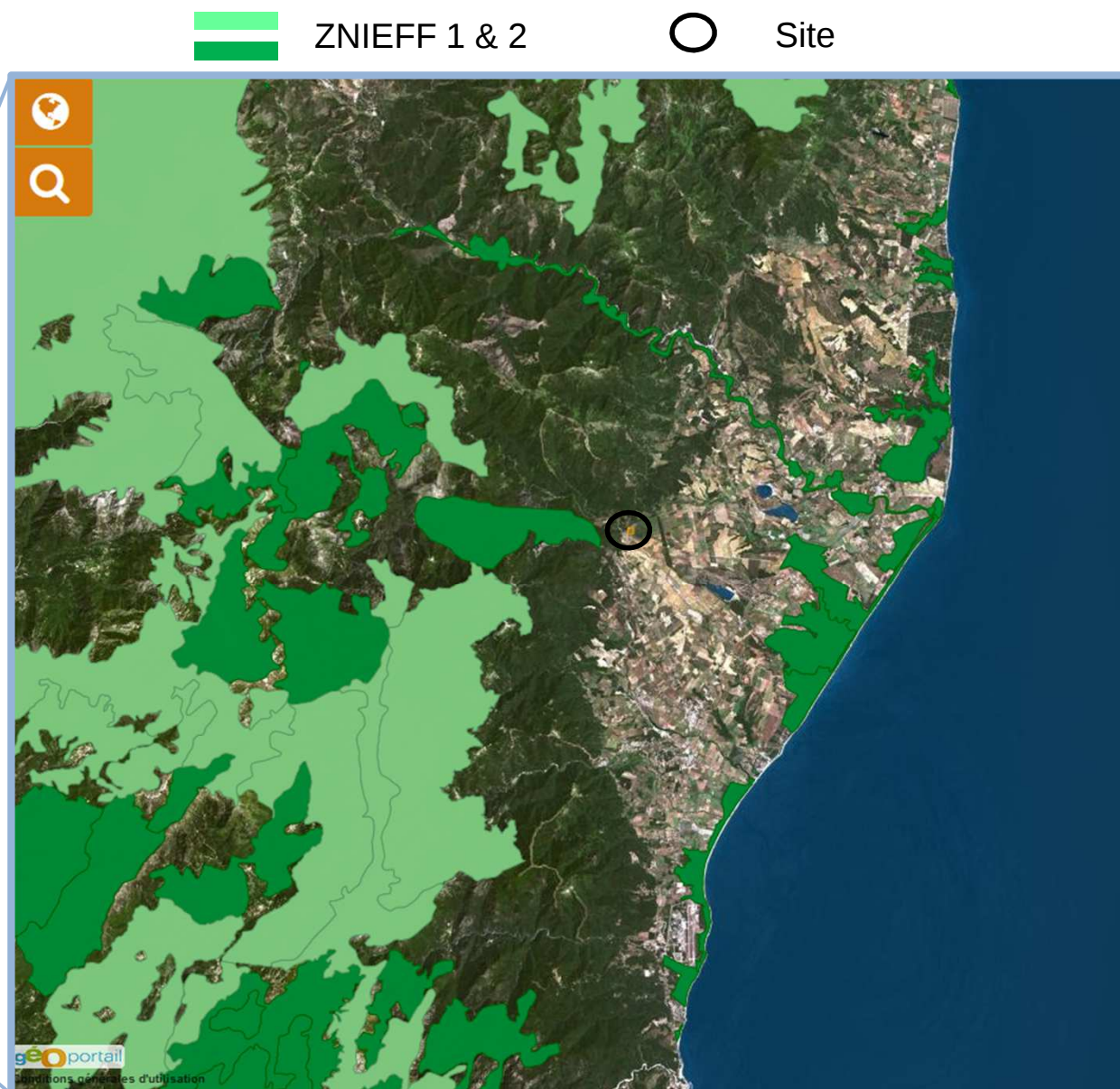
Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

6. Cartographies

Le projet n'est pas implanté dans une zone ZNIEFF de type 1 ou 2. La ZNIEFF la plus proche se trouve à 1,5 km.



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

**HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)**

6. Cartographies

Le projet n'est pas implanté dans une zone intégrée à un parc régional.



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

HAMEAU DE MAISON PIERAGGI
COMMUNE DE PIETROSO (20242)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROJET DE SERRE AGRICOLE



SECP Maison

Entrepreneurs by nature

SECP Maison
Hameau de Maison Pieraggi
20242 PIETROSO

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET.....	4
2. LOCALISATION	5
3. DIAGNOSTIC FLORISTIQUE	7
4. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE.....	12
5. CONCLUSION	14



LISTE DES FIGURES

Figure 1: Bloc de serre.....	4
Figure 2: Localisation du projet - Région.....	5
Figure 3: Localisation du projet - Photographies aériennes.....	6
Figure 4: Strate herbacée entre les pieds de kiwi.....	7
Figure 5: Salsepareille.....	7
Figure 6: Olivier.....	8
Figure 7: Carte de répartition des secteurs végétaux.....	10
Figure 8: Végétation secteur 1.....	10
Figure 9: Végétation secteur 2.....	11
Figure 10: Végétation secteur 3.....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Inventaire floristique (réalisée en 2009).....	8
---	---



1. PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la création de serres à usage agricole d'une surface de 18 000 m². Elles seront de type multi-chapelle et recouvertes de panneaux photovoltaïques sur les pans orientés au Sud.

Deux bâtiments supplémentaires seront intégrés pour les besoins de l'installation électrique associée.

Le premier, d'une surface de 175 m², comporte les équipements nécessaires à la transformation et au stockage de l'électricité, alors que le second, d'une surface de 43.5 m², comporte les équipements de protection et de comptage de l'électricité.

Le projet permet la création d'une synergie entre deux activités différentes en un même lieu. En effet, il associe un volet agricole sous les serres et un volet énergétique par l'exploitation des toitures.



Figure 1: Bloc de serre

2. LOCALISATION

Le projet se situe sur la parcelle section C n°550 au hameau de Maison Pieraggi sur la commune de Pietroso en Haute-Corse.



Figure 2: Localisation du projet - Région



Le site se situe sur la plaine orientale, dans un contexte spatial marqué historiquement par une activité agricole, de culture, d'arboriculture et de kiwi culture. Cela se traduit sur la zone du projet par la présence de champs cultivés et/ou semés. On note à proximité directe de la zone du projet la présence d'une production d'agrumes.

La zone du projet est occupée par des zones cultivées. A ce titre, le site, conserve en fait un aspect et des caractéristiques anthropiques assez marquées, avec principalement des zones de plantations arboricoles à l'état d'abandon (arrêt de l'irrigation depuis 3 ans).

Il n'y a actuellement aucune construction sur le site.

Des coupes et tailles et du terrassement seront effectuées pour implanter le projet sur le terrain.

Une clôture d'une hauteur variant de 2 à 2.5 mètres sera implantée sur le périmètre du projet et une haie sera plantée en quiconque tout le long de la clôture afin de limiter l'impact visuel des serres. Les haies seront constituées par des arbustes locaux existants sur le terrain tels les arbousiers, bruyères, lentisques...

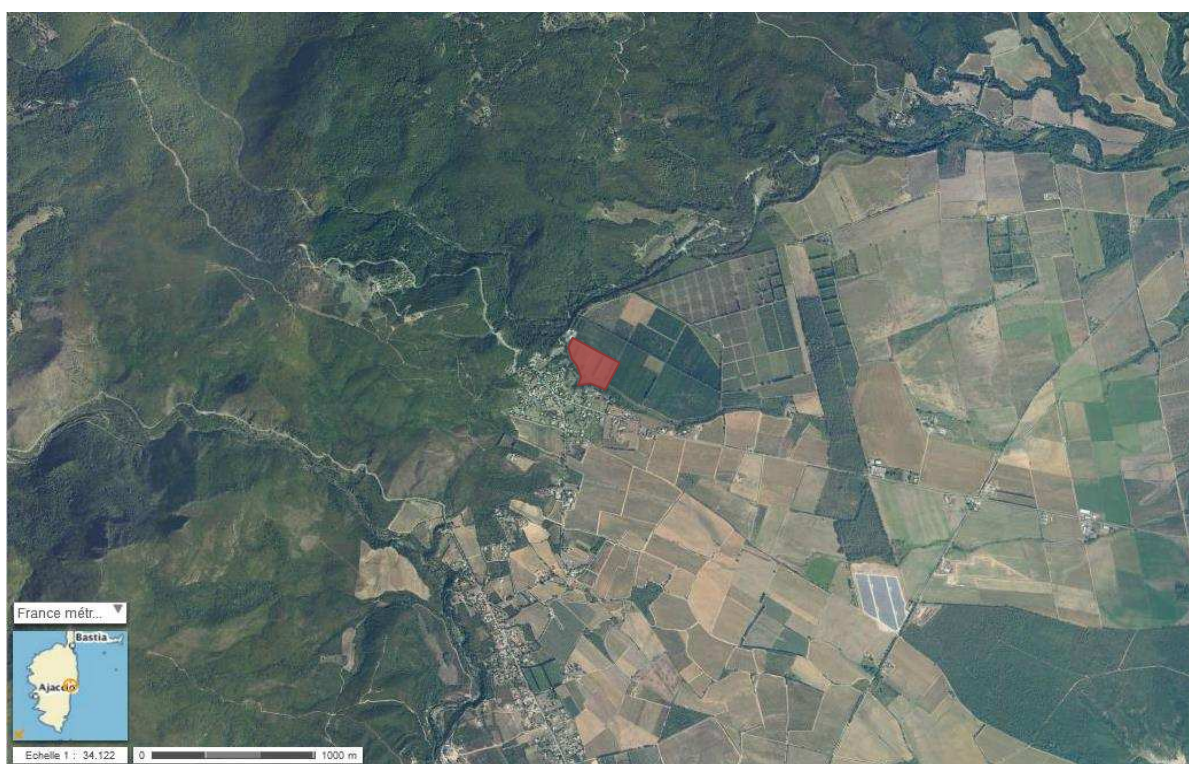


Figure 3: Localisation du projet - Photographies aériennes

3. DIAGNOSTIC FLORISTIQUE

Les habitats composant le site ont été fortement modifiés par l'homme. De ce fait, ils sont communs en Corse et à proximité du site. Aucun des habitats observés n'est désigné d'intérêt communautaire. Les espèces végétales observées sont des espèces cultivées ou des espèces sauvages considérées comme communes à très communes en Corse. Aucune des espèces recensées ne fait l'objet d'une protection réglementaire ou n'est désignée au titre de la Directive habitat.

Bien que les visites aient été faites lors de la période la plus adaptée pour l'observation de la flore, des espèces moins communes peuvent potentiellement être présentes sur le site. Cependant, les habitats étant fortement anthropisés (semis, labour, plantation) cette potentialité reste faible.

Les parcelles arboricoles

L'arboriculture occupe une place prépondérante sur l'entité du site. La totalité du site est consacrée à la plantation de kiwis. Étant plantés de façon espacé une strate herbacée s'est développée entre les pieds plantés.



Figure 4: Strate herbacée entre les pieds de kiwi



Figure 5: Salsepareille



Figure 6: Olivier

Inventaire floristique :

Tableau 1: Inventaire floristique (réalisée en 2009)

Nom français	Nom scientifique	Famille	Fréquence
Amaranthe	<i>Amaranthus sp</i>	AMARANTHACEAE	C.
Bruyère arborescente	<i>Erica arborea</i>	ERICACEAE	CC.
Ciste de Montpellier	<i>Cistus monspeliensis</i>	CISTACEAE	CC.
Chardon d'Espagne	<i>Scolymus hispanicus</i>	ASTERACEAE	C.
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	FAGACEAE	CC
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	CHENOPODIACEAE	PF
Coquelicot	<i>Papaver somniferum</i>	PAPAVERACEAE	CC ;
Cyprès	<i>Cupressus sempervirens</i>	CUPRESSACEAE	C
Erigéron du Canada	<i>Erigeron Canadensis</i>	ASTERACEAE	CC.
Euphorbe	<i>Euphorbia sp</i>	EUPHORBIACEAE	C.C
Filao	<i>Casuarina equisetifolia</i>	CASURINACEAE	CC.
Figuier	<i>Ficus carica</i>	MORACEAE	C.
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	POACEA	CC.
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	POACEAE	CC.
Gaillet blanc	<i>Galium mollugo</i>	RUBIACEA	C.
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	RUBIACEAE	CC.
Inule visqueuse	<i>Dittrichia viscosa</i>	ASTERECEAE	CC.

Nom français	Nom scientifique	Famille	Fréquence
Kiwi	<i>Actinidia deliciosa</i>	ACTINIDIACEAE	C.
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	ASTERACEAE	CC.
Lavande de Stoeche	<i>Lavandula stoechas</i>	LAMIACEAE	CC.
Lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>	ANACARDIACEAE	CC.
Lierre	<i>Hedera helix</i>	ARALIACEAE	CC.
Liseron	<i>Convolvulus sp.</i>	CONVOLVULACEAE	C.
Luzerne	<i>Medicago sp</i>	FABACEAE	CC.
Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i>	MALVACEAE	C.C
Mélisse romaine	<i>Melissa officinalis</i>	LAMIACEAE	C.
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	SOLANACEAE	C
Myrte sauvage	<i>Myrtus communis</i>	MYRTACEAE	CC.
Olivier	<i>Olea europea</i>	OLEACEAE	CC.
Orge des rats	<i>Hordeum murinum</i>	POACEAE	CC
Ortie commune	<i>Urtica dioica</i>	URTICACEAE	CC
Oxalis corniculée	<i>Oxalis orniculata</i>	OXALIDACEAE	C.
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	ASTERACEAE	C
Patience violon	<i>Rumex pulcher</i>	POLYGONACEAE	C
Pâturin annuel	<i>Poa annua -</i>	POACEAE	C
Paronyque	<i>Paronichia sp.</i>	CARYOPHYLLACEAE	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	POLYGONACEAE	CC
Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	ROSACEAE	C
Pissenlit	<i>Taraxacum sp.</i>	ASTERACEAE	CC.
Plantain pied de corbeau	<i>Plantago coronopus</i>	PLANTAGINACEAE	CC.
Platain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	PLANTAGINACEAE	CC.
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	ASTERACEAE	CC
Ronces	<i>Rubus sp</i>	ROSACEAE	CC
Salsepareille	<i>Smilax aspera</i>	SMILACEAE	CC.
Séneçon vulgaire	<i>Senecio vulgaris</i>	ASTERACEAE	C
Urosperme de Daléchamps	<i>Urospermum dalechampii</i>	ASTERACEAE	CC.

Fréquence : CC = très commune

C = commune

PF = peu fréquente

Répartition des secteurs végétaux :

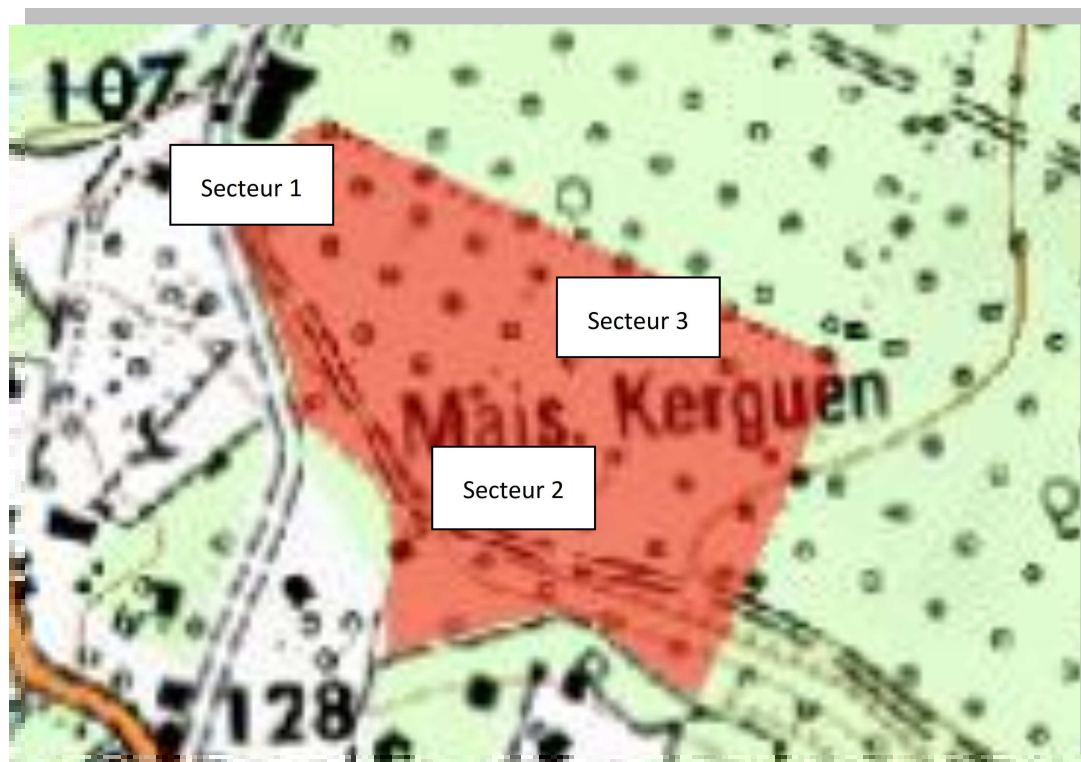


Figure 7: Carte de répartition des secteurs végétaux

- **Secteur 1** : la haie végétale située à l'Ouest du site



Figure 8: Végétation secteur 1

Nous pouvons constater, sur cette haie végétale, l'imbrication étroite entre le roncier et le smilax.

Fortement anthropisé cet espace évolue de manière intense, le développement intensif du roncier et du smilax forme un fourré végétal infranchissable de plus 1m50 de haut.

- **Secteur 2** : la plantation de kiwis



Figure 9: Végétation secteur 2

Nous constatons sur ces photos que la plantation de kiwi est à l'abandon depuis plusieurs années. Les tailles d'hivers n'ont pas été effectuées, ni l'irrigation. La floraison qui a lieu entre mai et juin n'est pas significative dans ce champ. La strate herbacée est très développée et évolue rapidement et la plupart des essences qui s'y développent établissent entièrement leur cycle végétal parce que le terrain n'est plus entretenu.

- **Secteur 3**: chemin longeant le site



Figure 10: Végétation secteur 3

Cet espace est situé entre le champ de kiwi et la haie de filao. Il est colonisé par un groupement végétal directement lié aux activités agricoles. On y trouve surtout des graminées comme l'*Avena fatua* (folle avoine) ou l'orge des rats. Pouvant atteindre une hauteur de 60 à 120 cm, elle pousse le long du chemin, à l'ombre des filao et sur les parties humides.

4. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE

Avifaune

Le site du projet présente une variété de milieux très limitée : des habitats semi ouverts, des secteurs boisés, des haies végétales avec des faciès d'embroussaillage.

Le nombre d'espèces d'oiseaux potentiellement présentes sur la zone est tout de même important. Plusieurs espèces communes à très communes ont été observées sur le site :

- Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), espèce commune dans les sous-bois, buissons, taillis
- Mésange charbonnière (*Parus major*), espèce très répandue, fréquente dans les bois mixtes ou feuillus, les vergers et jardins ;
- Mésange bleue (*Parus caeruleus*), espèce très répandue, fréquente dans les bois mixtes ou feuillus, les vergers et jardins ;
- Rouge gorge familier (*Erithacus rubecula*), espèce répandue dans les massifs boisés, les haies, taillis et jardins ;
- Merle noir (*Turdus merula*), espèce commune dans les bois, jardins, buissons...

De plus, quelques espèces complémentaires survolent ponctuellement la zone qui doit leur servir de zone de nourrissage ; nous avons ainsi pu constater la présence de :

- Buse variable (*Buteo buteo*), espèce protégée mais répandue dans les régions boisées et cultivées, versants montagneux et plaines ;
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), espèce protégée, mais bien répandue dans les zones peu boisées, cultivées ou de landes ;
- Corneille mantelée (*Corvus cornix*), espèce abondante en Corse, et qui fréquente les lieux découverts un peu boisés, également le long des lisières, dans les vergers

Espèce d'intérêt patrimonial

Les espèces sont dites patrimoniales si elles répondent à l'un des trois critères suivant :

- Etre inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Européenne « Oiseaux » 79/409 de 1979 dressant la liste des espèces menacées à l'échelon européen
- Figurer sur la liste rouge des oiseaux menacés en France (statut de population « En danger », « Vulnérable » ou « Rare »)
- En l'absence de liste rouge régionale, présenter un statut de conservation défavorable à l'échelle de la France ou de la Corse (espèces déterminantes ZNIEFF Corse)



Ainsi, aucune des espèces contactées sur site ne relève d'un intérêt patrimonial.

Mammifères

Aucune espèce de mammifères n'a été observée sur le site. Les espèces potentiellement présentes ou qui utilisent habituellement le site (sanglier, renard, lièvre) sont communes et ne présentent pas d'enjeux particuliers sur le site.

Reptiles

La totalité des reptiles recensés en Corse présentent un fort intérêt patrimonial et toutes ces espèces bénéficient d'une protection à l'échelle nationale.

Sur le site, les espèces contactées sont des espèces globalement communes en Corse. De plus, l'environnement du site du projet présente de nombreuses zones favorables à ces espèces.

Les zones de maquis, l'étendue des prairies autour du site et les zones embroussaillées sont favorables à la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et au lézard de Sicile (*Podarcis sicula*).

Amphibiens

Ce groupe présente un cycle biologique comprenant plusieurs phases et nécessitant des biotopes différents en fonction de la période de l'année et de l'âge des individus. Le site ne présente pas de zone favorable au développement des amphibiens.

Insectes

Les insectes sont très souvent liés aux milieux et espèces présents. Ceux-ci sont très communs sur le site et ne semblent pas être favorables à des espèces patrimoniales particulières.

Les zones en friches couvertes de ronces offrent un biotope potentiellement intéressant pour les insectes floricoles (lépidoptères, hyménoptères).

5.CONCLUSION

Le site du projet se situe dans un contexte environnemental sans zonages d'inventaires ou de protection des espaces pour la faune et la flore. Une ZNIEFF et une zone Natura 2000 se situent assez loin du site.

Le site en lui-même ne présente pas une grande diversité de milieux.

- Champs cultivés
- Haies naturelles
- Chemins
- Vergers
- Habitat à proximité

Les enjeux ne sont pas significatifs pour la flore qui ne présente aucune espèce protégée.

En dehors des kiwis et des agrumes ; les seules plantes actuellement présentes sur le site sont des mauvaises herbes liées à l'abandon des cultures.

La destruction des groupements végétaux est ainsi négligeable car la végétation présente est déjà à l'abandon.

La diminution d'habitat et de la quantité de nourriture disponible va affecter certaines espèces animales dont la vie est liée à la culture du kiwi ; notamment, des insectes, des araignées et de rongeurs.

Cette diminution peut être considérée comme négligeable car ces espèces relativement banales sont bien représentées sur les parcelles alentour, encore en culture.

